Image not found or type unknown

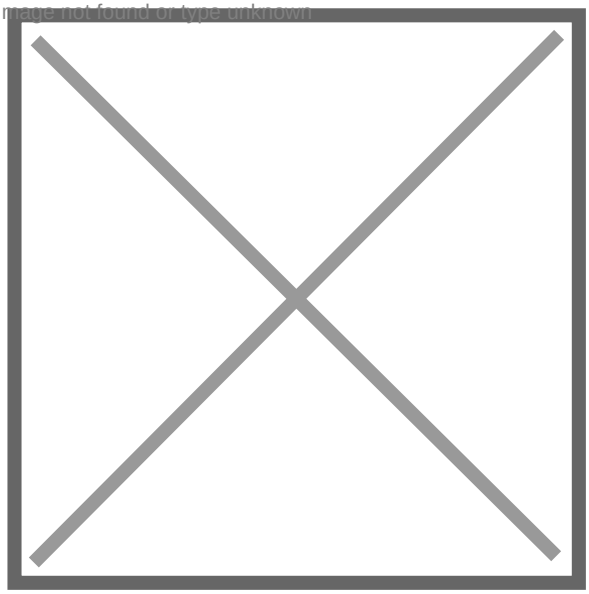

Pension alimentaire pour aide à l'obtention d'1 prêt

Par **DELESCLUSE**, le **12/11/2008** à **18:55**

Je souhaite verser une pension alimentaire à une copine qui doit racheter la part de son concubin pour l'achat de sa résidence principale suite à une séparation.
Je n'ai pas de lien familial avec elle.
Le but est de pouvoir faire "passer" sa demande de prêt auprès de son banquier en augmentant son revenu mensuel.
Le versement de cette pension mensuelle sera limitée à 1 ans.
Puis-je le faire sans lien familial avec elle ?
Est-ce que cela pose un risque à mon niveau ?

Par **Tisuisse**, le **12/11/2008** à **23:23**

Bonjour,

Je vous déconseille fortement ce genre de "magouille" pour plusieurs raisons.

Aux regard du fisc et de la banque, il vous faudra justifier le pourquoi de cette pension alimentaire. Il n'y a pas d'enfant, vous n'êtes ni mariés ni pacsés, donc aucun lien le justifiant.

Le fisc pourrait aussi se retourner vers votre copine pour dissimulation de revenus et lui faire un redressement fiscal accompagné d'un arriéré d'impôts. N'oubliez pas que les fichiers fiscaux sont souvent croisés avec les autres fichiers financiers, notemment de prêt, car le Trésor Public a un accès légal à tous ces fichiers.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés